

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 9

présenté par

M. Goua

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 88 par la phrase suivante :

« Ce fonds est doté de la personnalité morale. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir explicitement dans la loi la création d'un fonds de compensation dont la gestion est confiée à la Caisse des Dépôts, et à clarifier sa nature juridique en le dotant de la personnalité morale.